

INFORMATION DU BUREAU ÉLECTORAL HONGROIS (NEMZETI VÁLASZTÁSI IRODA- NVI)

<https://www.valasztas.hu/sajtokozlemeny-2025/19>

Le Bureau électoral national commencera cette semaine à informer les 904 000 électeurs ne disposant pas d'adresse en Hongrie. Le Bureau recherche les destinataires sur la base d'une autorisation légale. Il s'agit des personnes qui, après s'être inscrites avec succès, peuvent voter par correspondance aux élections législatives (uniquement pour la liste nationale des partis).

Le Bureau électoral national recommande par courrier aux plus de 441 000 électeurs déjà inscrits de ne pas oublier de signaler tout changement de leurs coordonnées depuis leur inscription (par exemple, un déménagement).

Parallèlement, le NVI envoie également un courrier à ceux qui ne sont pas encore inscrits (environ 465 000 personnes). Ces derniers recevront des informations détaillées sur la procédure d'inscription et sur le déroulement du vote par correspondance. Parmi ces notifications, 187 000 seront envoyées par courrier électronique.

Il y a quatre ans, avant les dernières élections législatives, le NVI avait également contacté par courrier les électeurs ne disposant pas d'adresse en Hongrie. À l'époque, le Bureau électoral national avait envoyé au total plus de 770 000 notifications.

Les électeurs ne disposant pas d'une adresse en Hongrie peuvent participer aux prochaines élections législatives s'ils demandent leur inscription au registre central au plus tard 25 jours avant le scrutin. Il est important de noter que l'inscription est valable dix ans, et que le vote par correspondance, la modification des données ou le renouvellement de l'inscription prolongent cette validité de dix années supplémentaires.

Bien que les citoyens hongrois âgés de 17 ans révolus puissent également demander leur inscription, seuls les électeurs majeurs peuvent participer au vote.

Le nombre de personnes inscrites pour voter par correspondance est une donnée d'intérêt public mise à jour quotidiennement et consultable sur le site valasztas.hu.

Nous attirons l'attention des électeurs sur le fait que la demande d'inscription peut être soumise par courrier, en ligne, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire auprès de n'importe quel bureau électoral local ou bureau électoral représentatif à l'étranger. Le personnel des bureaux électoraux reste à votre disposition par téléphone, par courriel ou en personne.